

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BARREAU DE PARIS LANCE SON ACADEMIE IA POUR FORMER LES AVOCATS A UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE MAITRISEE

Paris, le 24 septembre 2026 - Le Barreau de Paris annonce le lancement de l'Académie IA du Barreau de Paris, un nouveau programme de formation gratuit destiné à accompagner les avocats parisiens dans l'appropriation de l'intelligence artificielle, dans le respect de leur déontologie, de leur indépendance et de leur secret professionnel.

L'intelligence artificielle transforme déjà l'exercice de la profession. Elle ouvre de nouvelles perspectives pour les cabinets tout en les confrontant à des choix structurants : quels outils utiliser ? Quelles données leur confier ? Où sont-elles hébergées ? Quelles dépendances économiques, technologiques et juridiques créent-ils lorsqu'ils intègrent durablement ces solutions à leur activité ?

Dans le prolongement de la stratégie numérique « Vers un barreau souverain » initiée par le bâtonnier Louis Degos et la vice-bâtonnière Carine Denoit-Benteux, le Barreau de Paris entend donner aux avocats les moyens d'effectuer ces choix de manière éclairée et de conserver la maîtrise de leurs outils, de leurs données et de leur environnement numérique. Le renforcement de la souveraineté numérique des cabinets figure ainsi parmi les objectifs assignés à l'Académie par le Conseil de l'Ordre.

Faire de l'Ordre un tiers de confiance numérique. Face à la multiplication des outils et de formations parfois coûteuses et insuffisamment adaptées aux exigences propres à la profession, l'Ordre affirme son rôle de tiers de confiance sur les sujets numériques. Secret professionnel, confidentialité, protection des données, sécurité des outils, contrôle humain et souveraineté seront placés au cœur des enseignements. L'objectif est aussi de créer un réflexe : pour comprendre et maîtriser les transformations numériques de leur profession, les avocats doivent pouvoir se tourner vers leur Ordre.

« L'intelligence artificielle est déjà entrée dans les cabinets. Notre rôle n'est ni de l'interdire ni de choisir les outils à la place des avocats mais de leur permettre de les utiliser en conscience. La souveraineté numérique, c'est pouvoir choisir ses outils, maîtriser ses données et ne pas devenir captif d'une technologie. Avec l'Académie IA, nous voulons faire de l'Ordre le tiers de confiance numérique des avocats », souligne Louis Degos, bâtonnier de Paris.

Comprendre. Choisir. Pratiquer. Gratuite pour les avocats parisiens et validée au titre de la formation continue, chaque session, pilotée par le Centre de documentation du barreau de Paris, réunira un groupe de participants à la Maison des Avocats autour d'une journée intensive de formation :

- Comprendre les fondamentaux de l'IA et leurs implications déontologiques
- Choisir grâce à un panorama indépendant des principaux outils et LegalTech disponibles sur le marché
- Pratiquer lors d'un atelier de trois heures consacré à la création d'agents IA et à des cas d'usage directement applicables au cabinet.

Les participants repartiront également avec une bibliothèque de prompts pour poursuivre la mise en pratique au sein de leur cabinet.

Des avocats et experts reconnus de très haut niveau interviendront au sein de l'Académie. Ils seront prochainement dévoilés ainsi que le programme détaillé de la première session qui interviendra en novembre prochain.

Contact presse

Stéphanie Guesdon : presse@avocatparis.org – 06 37 57 07 41